

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 JUILLET 2011**

Présents: 9

Absents: Mmes BARTOLI N. PLANCHAT L. (pouvoir à RIGAUD J.F.) MM. FLAMAND F. LEMESRE J (pouvoir à ARMANET C.) MONTIGNY P. -)

Secrétaire de séance: Mme COQUAZ Danielle

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011 :

Pas d'observations.

VOTE DES SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS :

Sou des Ecoles : 2000 € - FCVB : 1700 € - Club Amitiés : 500 € - Le Périgone : 150 € - ACCA : 150 € - ANIM'LOISIRS : 5155€ (4000 € +1155€ fête de la musique) - Amis du Hangar : 150 € - Blues Valley Jazz Band : 150 € - Rallye Bois Rambe : 750€ (450€ + 300€ équipement) - Nord Isère Eaux Vives : 150 € - Amis du Patrimoine : 150€ - Piedzemains : 150 € - Foyer Socio-éducatif Collège : 250 € - Classe Kayak Collège : 250 € - Secours Catholique : 600 € - Amicale Donneurs de Sang : 200 € - ADMR : 1549 € (convention 1€/habitant) - Entre Temps : 300 € - DDEN : 46 € - ADAIS : 230 € - CECOF : 34 € (1 élève) - Chambre des Métiers : 272 € (8 élèves) - Lycée Saint Sorlin : 34€ (1 élève) - Lycée Paul Claudel Villemoirieu : 68 € (2 élèves) - MFR La Vernée : 34 € (1 élève) - Centre éducation motrice : 34€ (1 élève) -Ligue contre le Cancer : 100 € -AFSEP Nord Isère : 100 € - AFM : 100 € - Locomotive : 100 € - Comité des fêtes Vertrieu : 120€ (prêt matériel) - MJC : 1594 € (convention commune/MJC).

ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DE MARIEU:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'appel public à la concurrence lancé pour les travaux d'éclairage public à Marieu.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} juillet, a étudié les candidatures reçues (6 entreprises ont adressé une offre et 2 se sont excusées). En fonction des critères définis dans l'appel public à la concurrence, la commission propose de retenir l'entreprise TERELEC de SALAGNON pour un montant de 38366 € HT soit 45885.74 € TTC.

Accord du conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SE38 POUR ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DE MARIEU :

Monsieur le Maire propose d'adresser un dossier de demande de subvention au SE 38, dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, pour les travaux qui seront réalisés hameau de Marieu. Accord du conseil municipal.

DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT :

Monsieur le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec le gérant du garage CITROEN « Garage de la Crèche ».

Les représentants de la marque imposent à chacun de leurs concessionnaires de modifier les couleurs des façades de leurs bâtiments. Si les ceux-ci ne sont pas mis aux couleurs imposées, les

garagistes perdent leur enseigne.

Le gérant sollicite une aide pour les frais engagés, rappelant que le bâtiment est communal.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation aux travaux, et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le Trésorier Public afin qu'il le conseille pour l'imputation de cette dépense.

M.J.C. MONTALIEU-VERCIEU :

Monsieur le Maire relate la réunion proposée par la M.J.C. et organisée en présence des communes de Montalieu, Bouvesse, Charette, Parmilieu et Porcieu pour résoudre le problème du financement du Centre de Loisirs.

La directrice communique les éléments imposés par la C.A.F. pour pouvoir solliciter un contrat enfance jeunesse.

Une simulation de financement est effectuée pour un portage du projet par le SIVU Petite Enfance avec une participation financière des collectivités.

La MJC sollicite un accord de principe des élus afin de permettre l'avancement du dossier.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet présenté par la MJC.

MISE AUX NORMES DU STADE DE FOOTBALL :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu à la suite de la visite d'un représentant du district de l'Isère de football.

Les installations ne sont plus aux normes :

- largeur du terrain n'est pas conforme par rapport à la main courante,
- la main courante ne doit pas être constituée de poteaux carrés (risque de blessure),
- les cages ne sont plus aux normes.

Le club FCVB va entreprendre des travaux pour respecter la distance de 2,5 m entre la main courante et le terrain.

La collectivité fera le nécessaire pour les cages et la main courante, après avoir lancé une consultation.

DROIT PREEMPTION URBAIN : MISSION AVOCAT :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait valoir son droit de préemption urbain sur la vente aux enchères d'un terrain.

Afin de poursuivre la procédure, il convient de mandater un avocat.

Monsieur le Maire propose de retenir la SCP LADOUX, avocat qui a suivi le dossier.

Le conseil municipal donne son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE EN PLACE ARRET BUS SCOLAIRE :

Les services des transports du Conseil Général nous ont informés de la mise en sécurité des arrêts de bus scolaires situés sur le territoire communal.

Les travaux nécessaires (achat de panneaux et traçage au sol) sont à la charge de la collectivité, avec possibilité d'obtention de subvention du conseil général.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette assemblée.

Accord du conseil.

DEMANDE PERISCOLAIRE :

La présidente du « Périgone », à la suite de l'assemblée générale de l'association, a rencontré Monsieur le Maire et l'a informé d'une demande formulée par certains parents qui souhaiteraient un accueil des enfants le matin.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et travaillera sur le dossier, car cette modification des permanences nécessitera une modification des horaires de travail de certains employés communaux.